

obvie, ainsi qu'on s'accorde pour le reconnaître, dans l'hypothèse de la Transsubstantiation que dans celle de la consubstantiation. Or il est certain que même dans les mystères les plus élevés de notre sainte foi, une proposition doit s'entendre dans le sens logique et obvie, jusqu'au moment où le Seigneur par lui-même directement ou par son Eglise, nous fait connaître que la formule a une autre signification à elle spécialement attribuée par Dieu.

La signification des formules sacramentelles dépend, dit-on, de l'institution divine. Or le pronom *hoc*, en vertu de cette institution, se rapporte certainement au corps de Jésus-Christ sous les espèces. Toute la question est de savoir si ce rapport exige nécessairement, par lui-même la disparition des substances précédentes. Logiquement il l'exige, disons-nous, et nous concluons qu'en vertu de ces paroles, nous devons admettre la Transsubstantiation jusqu'au moment où Dieu nous révélera que la proposition peut et doit être entendue dans un autre sens(1).

Duns Scot fait remarquer que dans l'hypothèse actuelle de la Transsubstantiation, le pronom *hoc* ne désigne pas les accidents: de même, dans l'hypothèse de la consubstantiation, il ne désignerait pas la substance du pain, mais seulement le corps de Jésus-Christ présent sous cette substance.

La réponse est facile: le pronom *hoc*, comme tout pronom (pro-nom) désigne la substance: *pronomen est demonstrativum substantiæ*. Il ne se rapporte pas, du moins directement, aux accidents sensibles. Mais si la substance du pain se trouvait sous ces accidents, le pronom, par sa force propre, se rapporterait à cette substance, aussi bien qu'au corps du Sauveur, et ainsi la proposition ne serait plus exacte.

A cela on objecte encore que le pronom *hoc* ne se rapporte ni au sang ni à l'âme de Notre Seigneur qui sont pourtant des substances et qui se trouvent en réalité sous les espèces: d'où l'on infère que le pronom ne désigne pas toujours nécessairement toute la substance contenue sous les accidents, et par conséquent, même si la substance du pain se trouvait

---

Cf. Cajetanum, *In III p. S. Th.*, q. LXXV, art. II.